

## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°51 - 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le NEUF du mois de MARS, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni à Chambon sur Lac, sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

~~~~~

### ÉTAIENT PRESENTS :

|                          |                                                                                                                      |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Besse                    | Mesdames DECHAMBRE Brigitte, TARTIERE Catherine<br>Messieurs GAY Lionel, MARLET Pierre, PERRON Jacques               |
| Chambon/Lac              | Monsieur LABASSE Emmanuel                                                                                            |
| Chastreix                | Monsieur BABUT Michel                                                                                                |
| Compains                 | Monsieur VALETTE Henri                                                                                               |
| Egliseneuve d'Entraigues | Monsieur CARDENOUX Didier                                                                                            |
| Espinhal                 | Monsieur CHANIER Jean-Luc                                                                                            |
| La Bourboule             | Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte<br>Messieurs BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, CONSTANTIN François |
| La Godivelle             | Madame MANSANA Jocelyne                                                                                              |
| Le Mont-Dore             | Mesdames SAVOLDELLI Florence, MABRU Michelle<br>Monsieur DUBOURG Sébastien,                                          |
| Le Vernet Ste Marguerite | Monsieur DABERT Laurent                                                                                              |
| Montgreleix              | Monsieur MAGE Jean                                                                                                   |
| Murat le Quaire          | Monsieur CASSIER Jean-François                                                                                       |
| Murol                    | Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger                                                                        |
| Picherande               | Monsieur ECHAVIDRE Frédéric                                                                                          |
| Saint Diery              | Monsieur CHASSARD Frédéric                                                                                           |
| St Genes Champespe       | Monsieur PERRON Roland                                                                                               |
| Saint Nectaire           | Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse                                                                   |
| St Pierre Colamine       | Monsieur CLECH Michel                                                                                                |
| St Victor la Rivière     | Monsieur GORY François                                                                                               |
| Valbeileix               | Madame LANCELLE Elsa                                                                                                 |

~~~~~

**Secrétaire de séance :** Monsieur LABASSE Emmanuel

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 35 - Présents : 32 - Votants : 34

**Pouvoirs :** Mme MONESTIER Séverine à Mr GAY Lionel, Mr AURIACOMBE Stéphane à DUBOURG Sébastien

**Absents/Excusés :** Monsieur EYRAGNE Jean-Marc

**Délégués suppléants assistant au conseil :** Madame PANCRACIO Amélie, Messieurs VALLON Philippe, BOISSARD Michel

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

~~~~~

### **OBJET : Acquisition matériel – Site nordique de Pessade**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique, notamment son article R.2122-5 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Considérant la proposition reçue de Monsieur Vincent SALESSE, nouveau propriétaire du site d'activités de Pessade sur la commune de Saulzet-de-Froid ;

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que suite au départ de la commune de Saulzet le Froid, Mond'Arverne Communauté a mis le site de Pessade en vente avec les bâtiments et tout son matériel. L'acquéreur, Monsieur Vincent SALESSE, a dès le départ émis le souhait de ne pas poursuivre l'activité nordique. Il a contacté les sites nordiques à proximité, dont celui de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY, pour leur faire part d'une proposition de vente de matériel comprenant notamment une dameuse Piston Bully 100 à 75 000 € Hors Taxes et une motoneige Bombardier Lynx 900 équipé d'une luge de secours et d'un rouleau traceur, le tout pour 10 000 € Hors Taxes, soit l'ensemble pour 85 000 € Hors Taxes, 102 000 € Toutes Taxes Comprises. Ce matériel est relativement récent et a très peu d'heures au compteur, il s'agit d'une vraie opportunité.

Monsieur le Président précise que des demandes de devis ont été faites pour ce type de matériel pour s'assurer des prix pratiqués, mais ils sont tous largement au-dessus de cette proposition.

Monsieur le Président précise également l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour l'achat de fournitures ou de services dans des conditions particulièrement avantageuses soit auprès d'un opérateur économique en cessation définitive d'activité soit, sous réserve de l'article L. 2141-3, auprès d'un opérateur économique soumis à l'une des procédures prévues par le livre VI du Code de commerce, à l'exception de celles mentionnées au titre Ier du livre VI de ce même Code, ou une procédure de même nature prévue par une législation d'un autre Etat.

Monsieur le Président propose de saisir cette occasion d'acquérir du très bon matériel avec très peu d'heures à un tarif plus que raisonnable.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil communautaire

- APPROUVE l'acquisition de la dameuse Pisten Bully 100 à 75 000 € Hors Taxes et de la motoneige Bombardier Lynx 900 équipé d'une luge de secours et d'un rouleau traceur, le tout pour 10 000 € Hors Taxes, soit l'ensemble pour 85 000 € Hors Taxes, 102 000 € Toutes Taxes Comprises ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le courrier d'engagement envers Monsieur Vincent SALESSE, et à faire les démarches nécessaires à l'acquisition ;
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Annexe Zones Nordiques 2021.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

